

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 04

Étaient présents : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

Excusés : M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc), Mme FERRY Gladie (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), Mme NIAUDET Danielle (pouvoir à M. RANNOU Yannick) et M. PINEAU Olivier (pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre).

Secrétaires de séance : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

NUMERO	OBJET
2021/05/01	<p><u>Dispositions relatives au jury d'Assises 2022 – Tirage au sort effectué par les Communes :</u></p> <p>La Mairie ayant fait l'acquisition d'un logiciel élections intégrant cette procédure, M. le Maire propose d'appliquer cette technique.</p> <p>Sans objection des conseillers municipaux, il valide le choix aléatoire automatique et décline à l'auditoire la liste des 24 noms issus de la ligne générale des électeurs ci-après : M. LESQUEF Simon, Mme BOUCHERY épouse ROBERT Josette, Mme BELOT épouse LEBASTARD Renée, Mme BERTRET épouse EVEN Renée, Mme JOLLY épouse CHATELLIER Marie, Mme BOUDET épouse BROUSSARD Myriam, Mme ROBIN épouse CHEVAL Anita, Mme SIMON épouse LEMASSON Jeannine, M. GAUTIER Jérémy, Mme MARTINEAU épouse ROLLAND Gisèle, M. DURAND Alain, Mme MOREAU épouse CRUAUD Aline, M. GESTIN Jean-Paul, M. PIERS Olivier, Mme CALLEC Nathalie, M. AGENEAU Basile, M. GENOIS Gilbert, Mme BABIN épouse SABLE Anita, Mme MAUCHE épouse FORTINEAU Nadia, Mme ROCHEREAU épouse BOURGET Marie Josephe, Mme BISA épouse BEUDOT Joanne, Mme FRIN Mélanie, Mme LE COZ Michèle et Mme POULAIN épouse JEUDY Guenaelle.</p> <p>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</p>

NUMERO	OBJET
2021/05/02	<p><i>Transfert de compétence « Autorité organisatrice de mobilité »:</i></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le transfert de compétences et la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain comme suit :</p> <p><u>Suppression de la mention suivante :</u></p> <p>« 10.1 Transports</p> <p>a. Gestion du service de Transports scolaires, en qualité d'organisateur de second rang d'une part et de transporteur d'autre part.</p> <p>b. Etude et gestion de toute offre de transports de personnes au profit des administrés en qualité d'organisateur de second rang, sous l'égide du Département. »</p> <p><u>Remplacée par :</u></p> <p>« Compétence supplémentaire « Organisation de la mobilité »</p> <p>Cette compétence recouvre les composantes définies par l'article L. 1231-1-1 du code des transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des services réguliers de transport public de personnes ; - Organiser des services à la demande de transport public de personnes ; - Organiser des services de transport scolaire notamment les missions d'autorité organisatrice de rang 2 et de transporteur ; - Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ; - Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ; - Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ; - Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ; - Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ; - Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement ; - Planifier, suivre et évaluer la politique de mobilité, et associer l'ensemble des acteurs concernés ; - Contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. » <p>✓ <i>Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.</i></p>

NUMERO	OBJET																																												
2021/05/03	<p><u>Désignation des représentants dans les organismes extérieurs :</u></p> <p>Suite à la démission du Conseil municipal de Madame Nathalie GUIHOT, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes instances suivantes : ATRE, Musique et Danse en Loire-Atlantique, OGEC, Collège Le Galinet et Lycée Camille Claudel. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués selon le tableau ci-après :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INSTANCES EXTERIEURES</th> <th colspan="2">NOMBRE DE REPRESENTANTS</th> <th colspan="2">DELEGUES / REPRESENTANTS</th> </tr> <tr> <th>Délégués</th> <th>Suppléants</th> <th>NOM Délégués</th> <th>NOM Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Atre</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Y. DUBOURG</td> <td>M.-F. GUIHO</td> </tr> <tr> <td>Musique et Danse en Loire-Atlantique</td> <td>1</td> <td></td> <td>F. LAFOND</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>REPRESENTATIONS MUNICIPALES / INSTITUTIONNELLES</th> <th>Délégués</th> <th>Suppléants</th> <th>NOM Délégués</th> <th>NOM Suppléants</th> </tr> <tr> <td>OGEC</td> <td>1</td> <td></td> <td>S. VAIRÉ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Collège le Galinet</td> <td>2+1</td> <td></td> <td>S.VAIRÉ + D.NIAUDET</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycée Camille Claudel</td> <td>2</td> <td></td> <td>S. VAIRÉ + M. TESSIER</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>	INSTANCES EXTERIEURES	NOMBRE DE REPRESENTANTS		DELEGUES / REPRESENTANTS		Délégués	Suppléants	NOM Délégués	NOM Suppléants	Atre	1	1	Y. DUBOURG	M.-F. GUIHO	Musique et Danse en Loire-Atlantique	1		F. LAFOND							REPRESENTATIONS MUNICIPALES / INSTITUTIONNELLES	Délégués	Suppléants	NOM Délégués	NOM Suppléants	OGEC	1		S. VAIRÉ		Collège le Galinet	2+1		S.VAIRÉ + D.NIAUDET		Lycée Camille Claudel	2		S. VAIRÉ + M. TESSIER	
INSTANCES EXTERIEURES	NOMBRE DE REPRESENTANTS		DELEGUES / REPRESENTANTS																																										
	Délégués	Suppléants	NOM Délégués	NOM Suppléants																																									
Atre	1	1	Y. DUBOURG	M.-F. GUIHO																																									
Musique et Danse en Loire-Atlantique	1		F. LAFOND																																										
REPRESENTATIONS MUNICIPALES / INSTITUTIONNELLES	Délégués	Suppléants	NOM Délégués	NOM Suppléants																																									
OGEC	1		S. VAIRÉ																																										
Collège le Galinet	2+1		S.VAIRÉ + D.NIAUDET																																										
Lycée Camille Claudel	2		S. VAIRÉ + M. TESSIER																																										
2021/05/04	<p><u>Service de restauration collective des écoles publiques - Tarifs de l'année scolaire 2021-2022:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs de restauration collective des écoles publiques comme suit, et ce à compter du 1^{er} septembre 2021 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TARIFS D'UN REPAS ENFANT RESERVÉ</th> <th>QUOTIENTS</th> <th>Tarifs 2021-2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche 1</td> <td>0 à 599</td> <td>1,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 2</td> <td>600 à 799</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 3</td> <td>800 à 1299</td> <td>3,47 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 4</td> <td>1300 à 1599</td> <td>3,60 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche 5</td> <td>à partir de 1600</td> <td>3,96 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>AUTRES TARIFS DE RESTAURATION</th> <th>Tarifs 2021-2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif de repas non réservé ou hors délais de réservation.</td> <td>5,95 €</td> </tr> <tr> <td>Panier repas (en cas de PAI uniquement)</td> <td>1,11 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif adulte</td> <td>6,76 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>	TARIFS D'UN REPAS ENFANT RESERVÉ	QUOTIENTS	Tarifs 2021-2022	Tranche 1	0 à 599	1,00 €	Tranche 2	600 à 799	3,30 €	Tranche 3	800 à 1299	3,47 €	Tranche 4	1300 à 1599	3,60 €	Tranche 5	à partir de 1600	3,96 €	AUTRES TARIFS DE RESTAURATION	Tarifs 2021-2022	Tarif de repas non réservé ou hors délais de réservation.	5,95 €	Panier repas (en cas de PAI uniquement)	1,11 €	Tarif adulte	6,76 €																		
TARIFS D'UN REPAS ENFANT RESERVÉ	QUOTIENTS	Tarifs 2021-2022																																											
Tranche 1	0 à 599	1,00 €																																											
Tranche 2	600 à 799	3,30 €																																											
Tranche 3	800 à 1299	3,47 €																																											
Tranche 4	1300 à 1599	3,60 €																																											
Tranche 5	à partir de 1600	3,96 €																																											
AUTRES TARIFS DE RESTAURATION	Tarifs 2021-2022																																												
Tarif de repas non réservé ou hors délais de réservation.	5,95 €																																												
Panier repas (en cas de PAI uniquement)	1,11 €																																												
Tarif adulte	6,76 €																																												

NUMERO	OBJET																																												
2021/05/05	<p><u>Accueil périscolaire des écoles publiques - Tarifs de l'année scolaire 2021-2022:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tarifs de l'accueil périscolaire des écoles publiques comme suit, et ce à compter du 1er septembre 2021 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs Périscolaire</th> <th>Taux d'effort</th> <th>Prix plancher</th> <th>Prix plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accueil périscolaire (1/4 heure)</td> <td>QF x 0,059%</td> <td>0,13 €</td> <td>0,78 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>	Tarifs Périscolaire	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond	Accueil périscolaire (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,13 €	0,78 €																																				
Tarifs Périscolaire	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond																																										
Accueil périscolaire (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,13 €	0,78 €																																										
2021/05/06	<p><u>Accueil de loisirs – Tarifs du 7 juillet 2021 au 6 juillet 2022:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire de reconduire les tarifs votés en janvier 2021 sans augmentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des tarifs de l'accueil de loisirs du 7 juillet 2021 au 6 juillet 2022 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs Accueil de loisirs Résidents CCRB</th> <th>Taux d'effort</th> <th>Prix plancher</th> <th>Prix plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Péricentre (1/4 heure)</td> <td>QF x 0,059%</td> <td>0,25 €</td> <td>0,63 €</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée sans repas</td> <td>QF x 0,66%</td> <td>2,07 €</td> <td>8,43 €</td> </tr> <tr> <td>Journée (repas compris)</td> <td>QF x 1,29%</td> <td>4,15 €</td> <td>16,85 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs Accueil de Loisirs Résidents Hors CCRB</th> <th>Taux d'effort</th> <th>Prix plancher</th> <th>Prix plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Péricentre (1/4 heure)</td> <td>QF x 0,059%</td> <td>0,26 €</td> <td>0,63 €</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée sans repas</td> <td>QF x 0,66%</td> <td>7,24 €</td> <td>9,05 €</td> </tr> <tr> <td>Journée (repas compris)</td> <td>QF x 1,29%</td> <td>14,51 €</td> <td>18,08 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs séjours</th> <th>Taux d'effort</th> <th>Prix plancher</th> <th>Prix plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif journée séjour</td> <td>QF x 2,8%</td> <td>20,24 €</td> <td>35,42 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs du repas</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Repas Accueil de loisirs</td> <td>3,47 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>	Tarifs Accueil de loisirs Résidents CCRB	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond	Péricentre (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,25 €	0,63 €	1/2 journée sans repas	QF x 0,66%	2,07 €	8,43 €	Journée (repas compris)	QF x 1,29%	4,15 €	16,85 €	Tarifs Accueil de Loisirs Résidents Hors CCRB	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond	Péricentre (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,26 €	0,63 €	1/2 journée sans repas	QF x 0,66%	7,24 €	9,05 €	Journée (repas compris)	QF x 1,29%	14,51 €	18,08 €	Tarifs séjours	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond	Tarif journée séjour	QF x 2,8%	20,24 €	35,42 €	Tarifs du repas	Montant	Repas Accueil de loisirs	3,47 €
Tarifs Accueil de loisirs Résidents CCRB	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond																																										
Péricentre (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,25 €	0,63 €																																										
1/2 journée sans repas	QF x 0,66%	2,07 €	8,43 €																																										
Journée (repas compris)	QF x 1,29%	4,15 €	16,85 €																																										
Tarifs Accueil de Loisirs Résidents Hors CCRB	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond																																										
Péricentre (1/4 heure)	QF x 0,059%	0,26 €	0,63 €																																										
1/2 journée sans repas	QF x 0,66%	7,24 €	9,05 €																																										
Journée (repas compris)	QF x 1,29%	14,51 €	18,08 €																																										
Tarifs séjours	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond																																										
Tarif journée séjour	QF x 2,8%	20,24 €	35,42 €																																										
Tarifs du repas	Montant																																												
Repas Accueil de loisirs	3,47 €																																												
2021/05/07	<p><u>Recrutement pour accroissement d'activité : encadrement d'enfants en situation de handicap :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de recruter trois adjoints d'animation contractuels à temps non complet 3/35ème uniquement les jours scolaires, durant l'année scolaire 2021-2022, et précise que, pour l'exécution de ce contrat, les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>																																												

NUMERO	OBJET
2021/05/08	<p><u>Recrutement pour accroissement d'activité : classe bilingue :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, selon les besoins, le recrutement de deux agents spécialisés des écoles maternelles principaux 2^{ème} classe (ATSEM) à temps non complet 28/35^{ème}, du 23 août 2021 au 5 juillet 2022 inclus, et précise que pour l'exécution de ce contrat, les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 356, indice majoré 334.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal : 23 pour (21 présents et 2 représentés) et 6 abstentions (4 présents et 2 représentés)</p>
2021/05/09	<p><u>Recrutement pour accroissement d'activité : renfort de l'équipe d'animation du service enfance :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 28/35^{ème} du 30/08/2021 au 26/08/2022 inclus, et précise que, pour l'exécution de ce contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>
2021/05/10	<p><u>Engagement de Service Civique :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique et tout autre document s'y rapportant.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>
2021/05/11	<p><u>Convention d'assistance à la maîtrise foncière dans le cadre de l'aménagement de l'îlot « Richomme »:</u></p> <p>La Commune devant développer la maîtrise du foncier dans le cadre de l'aménagement futur de l'îlot « Richomme », sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise et requiert l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour l'assistance à la maîtrise foncière de l'îlot « Richomme » situé entre la rue des Rigondais et le boulevard de la Résistance à Blain pour le compte de la Commune de Blain, et autorise Monsieur le Maire à contracter et signer tout document nécessaire à la mise en place d'une assistance à la maîtrise foncière par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, en particulier la convention d'assistance à la négociation foncière présentée.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>

NUMERO	OBJET
2021/05/12	<p><u>Cession des parcelles AW0544 et AW0541:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AW numéros 541 et 544, situés rue des Droits de l'Homme, moyennant la somme de 96 880 euros net vendeur, - décide que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN, - précise que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires...) occasionnées par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur, - et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier. <p>✓ Accord du Conseil municipal : 21 pour (19 présents et 2 représentés) et 8 abstentions (6 présents et 2 représentés)</p>
2021/05/13	<p><u>Convention d'occupation précaire d'un logement municipal (T3 7bis avenue de la République) :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Blain et l'association Blain Sans Frontières pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, - précise que le relogement de la famille concernée, rendra caduque la présente convention, - fixe l'indemnité d'occupation à 450,00 € par mois, à compter du 1^{er} juin 2021, - et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire. <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>
2021/05/14	<p><u>Convention d'occupation précaire d'un logement municipal (T4 17bis rue Waldeck Rousseau) :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Blain et l'association Blain Sans Frontières pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, - précise que le relogement de la famille concernée, rendra caduque la présente convention, - fixe l'indemnité d'occupation à 638,00 € par mois, à compter du 1^{er} juillet 2021, - et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire. <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>
2021/05/15	<p><u>Convention « Communes des chemins du Mont-Saint-Michel »:</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'une durée de 3 ans ayant pour objet de concrétiser et de formaliser l'identification de la commune de Blain en tant que « Commune des Chemins du Mont-Saint-Saint Michel » sur un des chemins du Mont-Saint-Michel. et le montant de l'adhésion fixé à 150 euros par an, et autorise Monsieur le Maire à la signer.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</p>

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. REKIS Bruno, conseiller municipal exerçant des responsabilités au sein de l'association « Les Ballets d'Aldebaran » susceptible de percevoir une subvention communale, est sorti de la salle et n'a pas pris part ni au débat ni au vote concernant l'attribution de ces subventions.

NUMERO	OBJET																				
2021/05/16	<p data-bbox="288 416 836 450"><i>Festival En Femmes Majeures - subventions :</i></p> <p data-bbox="288 456 1390 557">Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer aux associations partenaires les subventions exceptionnelles suivantes au titre du festival En Femmes Majeures 2021 :</p> <table border="1" data-bbox="288 602 1353 1122"> <thead> <tr> <th data-bbox="288 602 1011 678">Nom de l'association</th> <th data-bbox="1011 602 1353 678">Montant de la subvention en euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="288 678 1011 754">Atelier spectacle Réseau Femmes (CSC Tempo) Les Angèles + atelier Tricot</td> <td data-bbox="1011 678 1353 754">1 300,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 754 1011 792">Groupe Troïata</td> <td data-bbox="1011 754 1353 792">500,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 792 1011 831">Les Ballets d'Aldebaran</td> <td data-bbox="1011 792 1353 831">1 600,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 831 1011 869">Le Club Photos</td> <td data-bbox="1011 831 1353 869">300,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 869 1011 945">Cinéma Saint-Laurent occupation de la salle (sur subvention)</td> <td data-bbox="1011 869 1353 945">500,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 945 1011 983">Achats des places de cinéma</td> <td data-bbox="1011 945 1353 983">500,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 983 1011 1021">Théâtre La Capsule</td> <td data-bbox="1011 983 1353 1021">1 300,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 1021 1011 1059">Cantabile - Concert</td> <td data-bbox="1011 1021 1353 1059">400,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 1059 1011 1122">TOTAL</td> <td data-bbox="1011 1059 1353 1122">6 400,00</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="288 1167 1437 1243">✓ <i>Accord du Conseil municipal sur 28 votants (M. REKIS Bruno n'a pas pris part au vote) : 26 pour (22 présents et 4 représentés) et 2 abstentions (2 présents)</i></p>	Nom de l'association	Montant de la subvention en euros	Atelier spectacle Réseau Femmes (CSC Tempo) Les Angèles + atelier Tricot	1 300,00	Groupe Troïata	500,00	Les Ballets d'Aldebaran	1 600,00	Le Club Photos	300,00	Cinéma Saint-Laurent occupation de la salle (sur subvention)	500,00	Achats des places de cinéma	500,00	Théâtre La Capsule	1 300,00	Cantabile - Concert	400,00	TOTAL	6 400,00
Nom de l'association	Montant de la subvention en euros																				
Atelier spectacle Réseau Femmes (CSC Tempo) Les Angèles + atelier Tricot	1 300,00																				
Groupe Troïata	500,00																				
Les Ballets d'Aldebaran	1 600,00																				
Le Club Photos	300,00																				
Cinéma Saint-Laurent occupation de la salle (sur subvention)	500,00																				
Achats des places de cinéma	500,00																				
Théâtre La Capsule	1 300,00																				
Cantabile - Concert	400,00																				
TOTAL	6 400,00																				